

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. 16 9
poste: 35 fr. 18 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 fr. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 OCTOBRE 1884.

BULLETIN

Dans le Matin français d'hier, M. J. Cornely envisage la situation sous un triste jour, et conseille aux députés d'aviser au plus vite. Voici les principaux passages de l'article du Matin français:

Par ci, par là, ces derniers jours, les députés ont prononcé des discours en province. On commence à rallumer les feux, et à dégorger les conduits.

Le lecteur qui a eu le courage de parcourir ces élocubrations préliminaires, a dû faire deux remarques: D'abord tout le monde a parlé de concorde, d'union.

Les gens qui se traitaient mutuellement de chenapans, de voleurs, de bestiaux et de gredins, se sont fait des avances mutuelles et des risettes réciproques.

Ensuite, tous les discoureurs ont déclaré avec une unanimité touchante que la France était absolument satisfaite, que le peuple était content, que la République comblait ses vœux et que, pourvu qu'on lui conservât les institutions existantes, il ne demandait absolument rien.

L'appel à la concorde se comprend. C'est une manœuvre que l'approche des élections rend nécessaire. Toutes les fois que les républicains abordent une période électorale, ils promettent au pays quelque chose qu'ils oublient, aussitôt l'écueil franchi.

L'opportunisme a peur d'être écrasé aux scrutins futurs entre le radicalisme et le monarchisme, et il ouvre ses bras à l'extrême-gauche pour combattre la droite.

Mais ce qui ne se comprend réellement pas, c'est l'entêtement des personnages parlementaires à maintenir et affirmer que la France est satisfaite. Tout le monde se

plaint et ces députés déclarent tout le monde content.....

Il y a là une opposition inexplicable, entre ce que dit le mandataire et ce que dit le mandant.

L'un des deux se moque de l'autre. L'un des deux est un farceur.

Or, il est bien difficile d'admettre que ce paysan qui laisse sa terre en friche parce qu'elle ne peut plus le nourrir, et s'en vient dans la ville partager et augmenter la misère de l'ouvrier;

Que ce propriétaire qui offre sa ferme pour le prix de l'impôt, et ne trouve pas de fermiers;

Que ce manufacturier, qui ne maintient sa fabrique ouverte et ne continue à travailler à vil prix que parce que le chômage serait la ruine et la mort immédiate d'une industrie où ses pères et lui ont engagé toute leur fortune;

Que cet ouvrier qui demande à sa municipalité l'ouverture des anciens ateliers nationaux, et réapprend le vieux refrain oublié: Vivre en travaillant ou mourir en combattant;

Que ce financier qui liquide;

Que ce commerçant qui fait faillite;

Il est bien difficile d'admettre que tout ce monde, c'est-à-dire tout le monde, soit une réunion de fumistes et que les véritables détracteurs de la vérité soient les députés qui ne font rien, qui n'étudient pas, qui n'apprennent rien, qui ne travaillent pas et qui touchent leurs neuf mille francs à la Chambre sans avoir à compter ni avec le phylloxera, ni avec la concurrence étrangère, ni avec les blés d'Amérique ou les jouets d'Allemagne, ni avec quoi que ce soit.

Donc, les députés susdits sont d'aimables farceurs.....

Au lieu de se moquer du bon sens et de la vérité, au lieu d'empiler des phrases creuses devant des ventres creux, les députés susdits feraient bien mieux de rester chez eux et d'apprendre leur métier. Ils feraient mieux de piocher leur budget et de voir si la crise dont tout le monde se plaint et qu'ils nient effrontément, n'a pas été créée par

eux, en très-forte partie, du moins, et ne pourrait pas, par conséquent, être sinon supprimée, du moins atténuée par eux.

S'ils savaient leur métier, ces beaux parleurs, ne seraient-ils pas amenés à chercher le remède à cet état de choses? Et ce remède ne le trouveraient-ils pas dans une équitable répartition de l'impôt, eux les fils de 89, eux les amants de l'égalité de tous devant l'impôt?

Ne seraient-ils pas amenés à conclure que pour rendre à l'agriculture sa prospérité il faut décharger à outrance la terre chargée à outrance?

Mais pour décharger à outrance une partie quelconque des contribuables, il faudrait économiser à outrance.

Est-ce possible?

Oui. Entre le budget de 1875 et celui de l'année qui se termine, il y a, si l'on comprend dans ce budget les dépenses relatives au Tonkin, une différence de près de huit cent millions!

Or, depuis 1875, il ne s'est passé, que je sache, aucun de ces faits supérieurs aux calculs humains, guerre, famine, catastrophe, dont les conséquences endettent les nations.

Qui nous a condamnés à payer à l'Etat huit cent millions de plus par an que ce que nous payions sous le règne de l'Assemblée nationale, qui a refait les finances de la France et qui est traitée de néfaste et d'arriérée par ceux-là mêmes qui ont perdu, ruiné lesdites finances; de l'Assemblée nationale, qui nous a sauvés de la banqueroute et qui est insultée par ceux qui nous mènent à la banqueroute?

Qui nous a condamnés à cela? Les folies républicaines.

Hé bien! que la République renonce à ses folies. Qu'elle prenne pour type de ses budgets futurs le budget de 1875, augmenté, si l'on veut, des arrrages des emprunts contractés depuis.

Ah! certes, il y aurait des amputations énormes à réaliser.

Mais c'est possible. Ce n'est pas seulement possible, c'est nécessaire si l'on veut éviter la banqueroute.

Et qu'on me permette, par ce temps de ballons dirigeables, d'emprunter à l'art aérostatique une expression, pour dire qu'il faut absolument délester l'agriculture et le commerce de cinq ou six cent millions d'impôts par an, si on veut qu'ils se relèvent.

Entendez-vous, il ne s'agit pas des cinquante misérables millions d'économie que propose la commission du budget, essoufflée de ce travail de retranchement. C'est par dix qu'il faut multiplier ces économies, dût-on déplaire aux victimes de Décembre en leur enlevant leur pension, et aux députés en leur enlevant leur indemnité, et à M. Grévy en lui enlevant ses frais de déplacements, et aux employés des ministères en les obligeant à se chauffer et à s'éclairer avec deux mille cinq cents francs comme jadis, et non avec vingt-trois mille francs comme aujourd'hui, et aux sous-préfets en divisant par trois le nombre de leurs employés, qu'ils ont multiplié par trois, et à tout ce monde budgétivore qui croit, qui croit dans des proportions telles, que le chiffre de ceux qui émargent l'emportera bientôt, Dieu me pardonne! sur le chiffre de ceux qui payent.

Il faut, ou que la République fasse cela, ou qu'elle mette la clef sous la porte après nous avoir tous ruinés.

J'ai d'ailleurs idée que c'est à ce dernier parti qu'elle préférera s'arrêter.

J. CORNELY.

Chronique générale.

On s'émeut de plus en plus, dans la presse et dans le public, du redoublement d'audace des maraudeurs, la plupart souteneurs et récidivistes, et qui tomberaient facilement sous le coup des lois, si ceux qui sont chargés d'exécuter celles-ci voulaient bien en tirer toutes les conséquences qu'elles peuvent comporter.

Ainsi, il est évident que le fail de l'exer-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

Jean était déjà sur le perron, lorsqu'il s'entendit appeler:

— Monsieur Jean, monsieur Jean!

Il s'arrêta, se retourna. Elle était près de lui.

— Vous partez... sans me dire adieu?

— Je vous demande pardon, je suis très-fatigué.

— Alors, ne vous en allez pas ainsi à pied. Le temps est menaçant.

— Tenez! il pleut déjà.

— Oh! à peine.

— Venez prendre une tasse de thé dans le petit salon, seul avec moi, et je vous ferai reconduire en voiture.

— Sa retournant vers l'un des valets de pied:

— Dites que l'on attelle un coupé tout de suite.

— Non, mademoiselle, je vous en prie. Le grand air me remettra... j'ai besoin de marcher... Laissez-moi partir.

— Partez donc!... Mais vous n'avez pas de manteau... Prenez un châle pour vous envelopper.

— Je n'aurai pas froid... tandis que vous... avec cette robe ouverte... Je pars pour vous obliger à rentrer.

Sans même lui tendre la main, il se sauva et descendit rapidement les marches du perron.

— Si je touche sa main, se disait-il, je suis perdu, mon secret m'échappe.

Son secret! Il ne savait pas que Bettina lisait dans son cœur comme dans un livre grand ouvert.

Lorsque Jean fut arrivé au bas du perron, il eut un court moment d'hésitation. Cette phrase était sur ses lèvres:

« Je vous aime! je vous adore! Et c'est pour cela que je ne veux plus vous voir! »

Mais, cette phrase, il ne la prononce pas, il s'éloigne, il se perd bientôt dans la nuit... Bettina reste là, sur le perron, dans l'encadrement lumineux de la porte. De grosses gouttes de pluie chassées par le vent viennent cingler ses épaules nues et la font frissonner: elle n'y prend pas garde; elle entend distinctement battre son cœur.

— Je savais bien qu'il m'aimait, se dit-elle, mais je suis bien sûre maintenant que moi aussi... oh! oui... moi aussi...

Tout d'un coup, dans l'une des grandes glaces de la porte, elle voit le reflet des deux valets de

piéd qui se tiennent debout, immobiles, près de la table de chêne du vestibule. Bettina fait quelques pas dans la direction du salon... Elle entend des éclats de rire et la valse qui continue. Elle s'arrête. Elle veut être seule, complètement seule, et, s'adressant à l'un des domestiques:

— Allez dire à madame que j'étais fatiguée, que je suis remontée chez moi.

Année, sa femme de chambre, sommeillait dans un fauteuil. Elle la renvoie... Elle se déshabillera elle-même. Elle se laisse tomber sur un divan. Elle éprouve un accablement délicieux.

La porte de sa chambre s'ouvre. C'est M<sup>me</sup> Scott.

— Vous êtes souffrante, Bettina?

— Ah! Suzie, c'est vous, ma Suzie! Comme vous avez eu raison de venir!... Asseyez-vous, près de moi, tout près de moi.

Elle se blottit comme un enfant dans les bras de sa sœur, caressant de sa tête brûlante les fraîches épaules de Suzie, puis, soudainement, éclate en sanglots, en gros sanglots qui l'étouffent, la suffoquent.

— Bettina, ma chérie, qu'est-ce que vous avez?

— Rien, rien... ce se sont les nerfs... c'est la joie.

— La joie?

— Oui... oui... attendez... mais laissez-moi pleurer un peu. Cela me fait tant de bien!... N'ayez pas peur surtout... n'ayez pas peur.

Sous les baisers de sa sœur, Bettina se calme, s'apaise.

— C'est fini, c'est fini, et je vais vous dire... J'ai à vous parler de Jean.

— Jean! vous l'appellez Jean?

— Oui, je l'appelle Jean... N'avez-vous pas remarqué, depuis quelque temps, comme il était triste et comme il avait l'air malheureux?

— Oui, en effet.

— Il arrivait... il allait tout de suite s'installer près de vous et restait là, absorbé, silencieux, à tel point que, pendant plusieurs jours, je me suis demandé, pardonnez-moi de vous parler avec une telle franchise, c'est mon habitude, vous savez, — je me suis demandé si ce n'était pas vous qu'il aimait, ma Suzie. Vous êtes si charmante, et cela aurait été si naturel! Mais non, ce n'était pas vous, c'était moi!

— Vous?

— Oui, moi! Écoutez bien... C'est à peine s'il osait me regarder. Il m'évitait, il me fuyait... Il avait peur de moi, peur évidemment. Eh bien! là, en bonne justice, suis-je à faire peur? Non, n'est-ce pas?

— Assurément non.

— Ah! c'est que ce n'était pas de moi qu'il avait peur, c'était de mon argent, de mon argent, et les autres, et les tantes si fort, cet argent l'effraye, lui, et le désespère... parce qu'il n'est pas comme les autres,



cice normal et public du proxénétisme constitue un outrage flagrant aux bonnes mœurs, que ne punissent plusieurs articles de ce code pénal dont on joue parfois avec tant d'élasticité.

Il suffirait donc de puiser dans l'arsenal existant pour que le pavé de Paris fût débarrassé en peu de temps de tous les drôles qui l'occupent en maîtres de minuit à cinq heures du matin.

Il n'est pas de jour que l'on n'ait plusieurs attentats à enregistrer, et l'opinion publique s'en prend tantôt aux commissaires de police, tantôt aux agents, de l'insécurité des rues.

Avant-hier encore, une ronde de police a été honteusement rossée et pourchassée, par quelques galopins, sans qu'aucun des trois agents qui en faisaient partie ait osé faire feu contre ces vermineux.

N'est-ce pas là une honte publique, officielle, qui donne aux étrangers la plus triste opinion de la France? Et se laissera-t-on arrêter par les criardes des journaux radicaux?

Si la police n'est pas assez forte pour se défendre elle-même, comment peut-elle avoir la prétention de protéger les faibles et les timides?

#### LE PROTÉGÉ DE M. DE BISMARCK.

On lit dans le Français :

« S'il faut en croire des bruits qui nous arrivent des régions mêmes de la gauche, M. Jules Ferry aurait contracté une sorte d'alliance plus ou moins expresse, plus ou moins étendue avec M. de Bismarck. Celui-ci nous appuierait moralement en Chine, ferait campagne avec nous en Egypte, moyennant quoi nous lui ferions des concessions sur la côte d'Afrique et surtout nous lui rendrions le grand service de nous brouiller avec l'Angleterre.

Le changement apporté à la politique française serait si grave que nous voulons encore croire ces nouvelles inexacts.

Les bruits sur l'entente franco-allemande ont vivement ému l'opinion, même républicaine; les journaux radicaux attaquent très-vivement à ce propos M. Jules Ferry, qu'ils qualifient de protégé de M. de Bismarck. »

On sait que c'est la ville d'Auxerre qui, la première de toutes les villes de France, chassa les Sœurs du chevet des malades et transforma son Hôtel-Dieu en hospice laïque.

Les surveillantes n'ont point fait oublier les bonnes religieuses; car voilà que la commission administrative de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre — commission composée, en majeure partie, de conseillers municipaux républicains — vient d'adopter, à l'unanimité, le remplacement des laïques par des Sœurs.

Tous les hôpitaux laïcisés reviendront, beaucoup plus tôt qu'on ne le croit, après expérience faite, aux saintes et vigilantes gardiennes d'autrefois.

lui, parce que...

— Ma chérie, prenez garde, vous vous trompez peut-être...

— Oh! non, non, je ne me trompe pas. Tout à l'heure, sur le perron, il parlait, il m'a dit quelques paroles: Ces paroles n'étaient rien... mais si vous aviez vu son trouble, malgré tous ses efforts pour se contraindre!... Suzie, ma Suzie, par la tendresse que je vous porte, et Dieu sait quelle est cette tendresse! voici ma conviction, mon absolue conviction; si, au lieu d'être miss Percival, j'avais été une pauvre petite fille sans argent, tout à l'heure Jean m'aurait pris la main et m'aurait dit qu'il m'aimait, et, s'il m'avait ainsi parlé, savez-vous ce que lui aurais répondu?

— Que vous l'aimiez, vous aussi.

— Oui, et voilà pourquoi je suis si heureuse. C'est une idée fixe chez moi d'adorer l'homme qui sera mon mari... Eh bien! je ne dis pas que j'adore Jean, non, pas encore... mais enfin cela commence, Suzie... et cela commence si doucement!

— Bettina, je suis inquiète de vous voir dans cette exaltation. Je veux bien que M. Raynaud ait pour vous beaucoup d'affection...

— Oh! plus que cela, plus que cela.

— Beaucoup d'amour, si vous voulez. Oui, vous avez raison, vous avez bien vu... Il vous aime... et n'êtes-vous pas digne, ma chérie, de tout l'amour

#### L'EXPLOSION DE CIRY.

On télégraphie de Mâcon, 3 octobre :

« L'explosion de dynamite de Ciry-le-Noble a eu lieu mercredi soir, vers minuit, devant le magasin de M. François Bossot, négociant, qui est en même temps le frère et le contre-maître du propriétaire de l'usine de produits céramiques.

« Les dégâts sont considérables. La devanture du magasin est complètement détruite; une partie a été projetée à plus de quarante mètres. Un éclat de la marche en pierre sur laquelle avait été placée la cartouche de dynamite a brisé le balcon de l'étage supérieur.

« Toutes les maisons voisines sont endommagées; 350 vitres ont été brisées.

« La population est vivement émue, car il y a quinze jours, un semblable attentat avait été commis chez un employé de l'usine Bossot.

« Mercredi était jour de foire à Ciry, et les établissements publics étaient à peine fermés quand l'explosion s'est produite. »

Un incendie considérable s'est déclaré avant-hier à Montgrelaix (Cantal).

Les pertes sont immenses. Soixante maisons ont été détruites.

On a à déplorer la mort d'une personne. Aussitôt informé de la catastrophe, le ministre de l'intérieur a envoyé des secours.

#### AFFAIRES DE CHINE.

Pas de nouvelles de Chine; car il est impossible de prendre au sérieux toutes les dépêches contradictoires publiées par la presse anglaise et l'Agence Havas. Celle-ci nous tient elle-même en garde contre le caractère vague de ces singulières informations dues probablement au délire de correspondants trop impressionnables.

La seule chose qui soit probable parmi toutes celles qui nous sont signalées, c'est l'activité avec laquelle on travaille à remettre en état les câbles télégraphiques dont nous avons annoncé la rupture. On espère que la réparation en sera terminée vers le 10 octobre.

La France reçoit de New-York la dépêche suivante :

« La chambre de commerce de New-York vient de demander au président Chester Arthur de soutenir celles des puissances européennes qui désirent amener une solution amiable du conflit franco-chinois. »

On lit dans le Télégraphe :

« D'après des renseignements très-sérieux, il nous revient que le gouvernement est décidé à faire revenir très-prochainement en Europe l'amiral Courbet et sa flotte.

« Pour permettre ce retour, il serait question de procéder à la destruction de la

flotte chinoise, aussitôt après la prise de Kelung, dans le cas où cette dernière opération n'amènerait pas la soumission de la Chine.

« Toutefois, le gouvernement paraît compter absolument sur cette soumission. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 octobre.

Le marché est calme, mais les cours sont bien plus faibles. Il faudrait de bonnes nouvelles pour donner à la hausse une nouvelle impulsion. Le 3 0/0 finit à 78.20, l'amortissable à 79.50, le 4 1/2 à 108.90. La Banque de France cote 5,050.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 1,322.50. Les obligations à lots, tout à fait à l'abri des fluctuations, sont toujours très-demandées. L'Obligation Communale 1880 se traite à 452, coupon détaché. Les Obligations Communales 3 0/0, dont l'émission va avoir lieu le 14 courant, se traitent en Bourse avec 1.25 et 1.75 de prime. Ces obligations, remboursables à 500 fr., au plus tard en 56 ans, par voie de tirages et productives d'un intérêt annuel de 15 fr., seront déclinées aux souscripteurs au prix de 435 francs. Les titres similaires libérés sont actuellement cotés en Bourse à 450 fr. On versera 20 fr. en souscrivant et 15 fr. à la répartition. Le surplus sera payé en six versements dont le dernier s'effectuera au mois d'août 1887, c'est-à-dire dans trois ans. Les souscriptions de titres entièrement libérés ne seront pas admises.

On retrouve la Banque de Paris à 730, la Banque d'Escompte à 517.50, le Crédit Industriel et Commercial à 685.

Nous voudrions voir le Crédit Lyonnais mériter des éloges au lieu de provoquer les critiques de toute la presse financière. Mais les feuilles les plus dévouées à cet établissement ne peuvent dissimuler elles-mêmes leurs appréhensions à son égard. D'un côté, un capital trop considérable à rétribuer; d'autre part, la diminution de plus en plus forte des opérations de Banque, sans parler de la grave question des immeubles.

Tout cela n'est point fait pour relever le crédit de cette Société qui peut arrêter les retraits de dépôts.

On laisse la Banque Ottomane à 565, le Turc à 7.72, l'Unifiée à 305, la Suez est faible à 1,920 fr., avec 90 000 fr. de recettes pour le transit d'hier.

Les Consolidés anglais perdent 1/16 à 101 1/4. L'Italien suit l'attitude générale du marché, et reste à 96.45.

Les chemins de fer français perdent sur les cours de la veille: le Nord à 1,645, le Lyon à 1,230, l'Orléans à 1,327, le Midi à 1,158.75, l'Est à 780, l'Ouest à 840.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur  
Directeur: M. MEYER.

Concert du Dimanche 5 octobre 1884,  
à 4 heures du soir.

Programme.

1. Le Réveil..... allégo.
2. L'Ombre..... fantaisie.
3. Le Chant du Ciel..... valse.
4. Le Cœur et la Main..... fantaisie.
5. La Marche égyptienne.

Le Chef de musique, V. MEYER.

#### AVIS.

Une recette de poste, créée à Saint-Martin-du-Bois, dessert la commune de

Ces localités dépendaient précédemment du Lion-d'Angers et de Segré.

Le Directeur des Postes et des Télégraphes du département de Maine-et-Loire,  
Jozé.

#### LES LETTRES CHARGÉES.

M. le ministre des postes et télégraphes, par une récente circulaire, a prescrit aux employés des postes et télégraphes d'espacer à l'avenir les timbres-poste mis sur les lettres chargées, au lieu de les placer côte à côte comme on le faisait autrefois.

En même temps, il leur est ordonné de refuser toute lettre recommandée ou chargée sur laquelle l'envoyeur aurait placé à l'avance ses timbres l'un à côté de l'autre.

La raison de cette mesure est que plusieurs timbres placés sans espace blanc intermédiaire couvrent une place assez grande pour qu'en les soulevant délicatement il soit possible de pratiquer une ouverture et de retirer le billet de banque. La réintégration des timbres masquant l'ouverture, la fraude serait invisible, et le destinataire ne s'apercevrait du vol qu'après acceptation officielle et écrite de la lettre, trop tard pour pouvoir réclamer utilement.

#### UN DRAMATIQUE INCIDENT.

Jeudi soir, en gare de Saumur, un individu en état d'ivresse et disant se nommer Saulou, se trouvait sur le quai et attendait le train en compagnie de plusieurs voyageurs.

Ceux-ci, remarquant l'état dans lequel se trouvait cet homme, veillèrent sur lui à l'arrivée du train et c'est à cette surveillance que le sieur Saulou doit la vie.

En effet, le train n'était pas encore arrêté qu'il se précipita sur une portière; mais il glissa et tomba sous un wagon.

A ce moment, deux voyageurs dont nous sommes heureux de pouvoir donner les noms, M. Prosper Ruestenholtz, de la maison Marix, de Lyon, et M. Letailleur, voyageur de la maison Ouvrard, de Cholet, se précipitèrent à son secours et parvinrent à le sauver au péril de leur vie. (Patriote.)

#### L'ACCIDENT DE LA VILLEDIEU.

Il n'y a eu que neuf blessés dans l'accident survenu à La Villedieu, à la diligence de Gençay, et non douze comme on l'avait annoncé tout d'abord.

M. Cathelain, juge de paix à Poitiers, M. et M<sup>me</sup> Auriant, demeurant rue du Pont-Neuf, à Poitiers, ont pu être reconduits chez eux en voiture.

Un facteur des environs de Châtelleraul, sa femme et ses deux enfants ont été blessés tous les quatre.

Une jeune fille a eu trois dents cassées, et une blessure au cou, produite sans doute par des éclats de verre.

Les premiers soins ont été prodigués aux blessés par M. le docteur Barot, de Gençay.

que je vous couche comme autrefois?

— Oui, je le veux bien.

— Et, quand vous serez couchée, vous me promettez d'être bien sage?

— Sage comme une image.

— Vous ferez tout ce que vous pourrez pour vous endormir?

— Tout ce que je pourrai.

— Bien gentiment, sans penser à rien?

— Bien gentiment, sans penser à rien.

— A la bonne heure!

Dix minutes après, la jolie tête de Bettina reposait doucement parmi les broderies et les dentelles.

Suzie disait à sa sœur :

— Je vais en bas retrouver tout ce monde qui m'ennuie beaucoup ce soir. Avant de rentrer chez moi, je viendrai voir si vous dormez. Ne parlez pas... Endormez-vous.

(A suivre.)

LUDOVIC HALÉVY.

— Allons, hébé, tu as mangé assez de gâteau!

— Oh! maman, je n'ai pas encore mal au cœur!

— Une villageoise arrive chez le maître d'école de sa commune avec un superbe melon.

— Monsieur le magister, j'ai passé ce matin au marché; j'ai vu ce beau melon et j'ai pensé à vous!

Tête du maître d'école.



Les dames de La Villedieu se sont empressées autour d'eux avec un dévouement des plus louables. (Journal de la Vienne.)

#### LA FUITE DE PERRIN.

Nous avons annoncé le départ, sans tambour ni trompette, de la maison d'arrêt de Saumur, du nommé Perrin (Louis-Eugène), âgé de 22 ans, cultivateur à Vieq-sur-Gardanne, qui purgeait, à la Visitation, une condamnation pour vol à un an de prison. Il parait acquis aujourd'hui, en raison de ce départ précipité, que le prisonnier Perrin ne s'est pas montré très-reconnais-sant pour les attentions délicates qu'on avait eues pour lui dans l'établissement où il cumulait pourtant la double fonction de lampiste et de jardinier de M. le Directeur.

Mais l'on ne se plait jamais où l'on est et Perrin, comme bien des gens, a voulu, pendant quelques jours, prendre l'air des champs. On dit même qu'il aurait manifesté à l'un de ses co-détenus son désir de faire vendange...

C'est assurément avec cette pensée que, dans la nuit du 25 au 26 septembre, pendant que les gardiens et prisonniers reposaient tranquillement, que Perrin mit son projet à exécution.

Après avoir forcé le cadenas du magasin de l'entrepreneur des fournitures, il s'empara dans cette servitude de deux échelles et d'une corde, puis passa d'abord dans le cabinet du directeur pour prendre un paletot. De là, il gagna le jardin de ce fonctionnaire où, après avoir solidement attaché sa corde à un arbre et jeté l'extrémité dans la rue des Ecoisais, il parvint à franchir le mur d'enceinte à l'aide de ses échelles. Une fois sur la muraille, il se laissa, avec sa corde, glisser dans la rue.

Depuis son escapade, Perrin n'a pas donné de ses nouvelles, et à la prison, malgré d'actives recherches, on ne voit rien venir.

#### DERNIER ÉCHO DES FÊTES DE LA CHÂTRE.

On lit dans le Journal du Centre :

« Les fêtes en l'honneur de George Sand, à La Châtre, sont comme la loi sur les « victimes du Deux-Décembre » ; elles ont eu des conséquences assez imprévues.

« Sans parler de la scène de pugilat où le maire de Châteauroux s'est illustré, elles ont eu pour conséquence... le déplacement de quelques gendarmes de La Châtre !... »

« Quels crimes avaient donc commis ces braves gendarmes, pour mériter une telle disgrâce ?... On se le demande ; mais certains esprits, évidemment hostiles à l'incomparable gouvernement dont nous jouissons, ont remarqué que les gendarmes déplacés sont justement ceux qui, aux fêtes de George Sand, le 10 août dernier, ont procédé à l'arrestation de plusieurs tapageurs aussi nocturnes que républicains, parmi lesquels figuraient plusieurs fonctionnaires de Châteauroux.

« Ainsi, voilà les gendarmes bien et dûment avertis : toutes les fois qu'ils trouveront un individu en contravention, la première chose à lui demander, c'est sa couleur politique. Si cet individu a l'honneur et le malheur d'être réactionnaire, les gendarmes devront se montrer impitoyables ; — si, au contraire, le délinquant est républicain, ce qui arrivera très-souvent, — les gendarmes ne manqueront pas de... lui faire des excuses. Autrement... demandez plutôt aux gendarmes de La Châtre.

« On aura beau dire et beau faire, rien n'est si beau que la République. »

#### LES CHAMPIGNONS.

On signale au Journal du Cher trois cas d'empoisonnement par les champignons dont un a eu malheureusement des suites fatales.

Vendredi dernier, les époux Talbot, d'Henrichemont, après avoir mangé, ainsi que leur fille, de ces dangereux cryptogames, s'en vinrent passer la journée chez des parents, à Bourges.

La nuit suivante, M<sup>me</sup> Talbot fut prise de coliques et de vomissements très-violents ; son mari, qui s'était rendu dans les environs de Bourges, où il avait affaire, avait éprouvé, de son côté, les mêmes symptômes d'empoisonnement. Inquiet sur le sort de sa fille, il confia sa femme aux soins de ses parents et rentra précipitamment à Henri-

chamont, où il trouva cette jeune personne également très-malade.

Malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, M<sup>me</sup> Talbot est morte dimanche soir, à 8 heures 1/2. L'état de sa fille serait, dit-on, désespéré.

#### L'ORTHOGRAPHE DES NOMS CHINOIS.

Les *Tablettes des Deux-Charentes* publient l'intéressante lettre suivante :

« Vous demandez si l'on doit écrire *Tonquin* ou *Tonkin*. Mon avis est que l'on doit écrire *Tonquin*, comme on l'a toujours fait en France, parce que c'est ainsi que le nom se prononce.

« La prononciation française se rapporte beaucoup mieux au chinois que la prononciation anglaise. Ainsi, les Chinois ont le son nasal de l'n et le son de u que les Anglais ne possèdent pas : ils ne peuvent donc, souvent, représenter les sons chinois, tandis que nous le faisons facilement. Pour représenter le son nasal, les Anglais ajoutent un g à l'n, mais ils ne le prononcent pas. Nous prenons leur orthographe, mais prononçons le g ; par suite, nous défigurons complètement les noms.

« C'est ainsi que nous prononçons *Shanghai* au lieu de *Shanghai*, *Hong-Kong* au lieu de *Hon-Kon* ; nous arriverons bientôt à dire *Tongue-Kingue* au lieu de *Tonquin*.

« L'exemple le plus curieux est offert par le nom de *Canton*. La province qui porte le même nom est appelée par les Anglais *Kwang-Tong* ; tous les journaux français les imitent, et cependant le nom est bien *Canton*.

« J'ai résidé à *Ou-son*, à l'embouchure du Whampou, dans le *Yan-tse-Kian* (le nom se prononce bien comme je viens de l'écrire) ; les Anglais écrivent *Woo-Song*, et nous les imitons. Dans l'intérieur de la France on prononce certainement d'après cela *Woo-Songue* ! »

Depuis plusieurs jours, les excellents Camemberts de l'Orne ont fait leur apparition à L'ÉPICERIE CENTRALE ; ils sont vendus, comme par le passé, 60 centimes pièce.

Il est enfin arrivé ! Depuis hier, KOULAO-THOU a fait son apparition à Saumur. — Nous donnerons plus de détails dans notre prochain numéro.

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1884.

#### NAISSANCES.

Le 2. — Jean-Louis Poilâne, rue du Chardonnet ; — Emilie-Jeanne Barral, rue de la Visitation.

Le 3. — Marceline-Anne-Marie Oger, rue du Puits-Neuf.

Le 4. — Jeanne Renou, rue du Puits-Neuf.

Le 5. — Jules-Ernest-André Javard, rue Saint-Jean.

Le 6. — Marie-Louise Bouteaux, rue Courcouronne.

Le 10. — Marie-Hélène Vassal, rue du Portail-Louis.

Le 11. — Jeanne-Julienne Maison, rue de Lorraine.

Le 12. — Gaston Daviau, rue de Fenet ; — Germaine Léoty, rue de la Visitation.

Le 13. — Suzanne Beaumont, route de Varrains.

Le 15. — Ernest-Joseph Gaultier, rue de Fenet.

Le 16. — Marie-Marguerite-Augusta Christophe, rue du Portail-Louis ; — Clément-Louis-Stéphane Lalouette, rue Notre-Dame.

Le 17. — Fernand-Eugène Bédabourg, rue de Fenet ; — Jean-Louis René Vincent, rue du Puits-Tribouillet.

Le 18. — Charlotte-Mathilde Gaultier, rue de Fenet ; — Yvonne-Alice Lévy, rue du Portail-Louis.

Le 21. — Théophile-René Aumasson, rue de Fenet ; — Marie-Louise Bouchereau, rue d'Orléans.

Le 23. — Rosé-Amélie Rossignol, rue Braull.

Le 26. — Louise Giraud, quai de l'École.

Le 27. — Raphaël Ragol, place Saint-Pierre.

#### MARIAGES.

Le 1<sup>er</sup>. — Eugène-André Beaumont, menuisier, a épousé Célestine-Victorine Ory, couturière, tous deux de Saumur.

Le 2. — Jean Gouzit, cocher, a épousé Marie-Madeleine Moreau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 6. — Jean-Charles Foliot, jardinier (veuf), a épousé Joséphine Lami, journalière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 15. — Etienne Duperré, tapissier, a épousé Hortense-Marie-Antonia Bolognesi, employée de commerce, tous deux de Saumur.

Le 22. — Victor Dumée, maréchal des logis à l'École de cavalerie, a épousé Clémence Godrie, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 29. — Eugène-François Diot, cocher, a épousé Henriette-Louise Poirier, domestique, tous deux de Saumur.

Le 29. — Raoul-Camille Guénault, négociant, des Sables-d'Olonne, a épousé Marie-Isabelle Guénault, sans profession, de Saumur.

#### DÉCÈS.

Le 1<sup>er</sup>. — Marguerite-Marie-Juliette Pattissier, 4 mois, rue de la Visitation ; — Paul Pinot, menuisier, 66 ans, rue Braull ; — Euphrasie Bédouin, sans profession, 65 ans, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 2. — Victor-Henri Dupré, 4 ans, rue du Port-Sigogne.

Le 5. — Cornélie-Rosalie Girard, 3 mois, rue des Capucins ; — Céleste Leroy, gantière, 73 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Louise-Andrée Tessier, sans profession, 88 ans, veuve René Pavy, rue Chanzy ; — Robert-Eugène Baranger, 5 mois, cour d'Offard ; — Georges Gauré, 4 mois, rue de la Visitation.

Le 7. — Louis-Germain Zaroawski, 7 mois, petite rue du Roi-René ; — Jean Gosnet, charpentier, 70 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Louis Vignol, marchand-revendeur, 54 ans, rue Nationale ; — Louis-Auguste Raimbault, cultivateur, 49 ans, à l'Hospice.

Le 11. — René Secrétin, chapeletier, 20 ans, à l'Hospice ; — Joséphine Lizé, sans profession, 86 ans, veuve Anselme Pierre, rue de la Gueule-du-Loup.

Le 12. — Cécile Lebreton, propriétaire, 80 ans, veuve Joachim Dupuy, rue du Port-Sigogne ; — Julie-Anne Raizin, lingère, 54 ans, épouse Jacques Anger, rue des Basses-Perrières ; — Auguste Chalmon, 45 jours, rue Saint-Nicolas ; — Eugène-Gustave Gabillard, 9 mois, rue de Fenet.

Le 13. — Joséphine-Augustine Lesage, débitante, 37 ans, épouse Eugène-Henri Maillet, rue Nationale.

Le 15. — Médéric Pharaon, journalier, 52 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Gilles Bernier, pâtissier, 22 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 20. — Marie Mignon, sans profession, 92 ans, veuve René-Jacques Dubois, à l'Hospice.

Le 21. — Félicité Pluviale, chapeletière, 55 ans, rue Notre-Dame.

Le 24. — Jean-Joseph Gaultier, ecclésiastique, 64 ans, rue de la Visitation ; — Sophie-Eugénie Rabreaud, couturière, 25 ans, épouse Alphonse Blandin, rue Traversière.

Le 27. — Symphorien Bauron, chapeletier, 55 ans, rue de Fenet.

Le 28. — Maurice-Alfred Voisine, clerc de notaire, 49 ans, rue de la Tonnello.

Le 29. — Marie-Louise Vassal, 48 jours, rue du Portail-Louis ; — Frédéric Pellé, propriétaire, 79 ans, rue de l'Île-Neuve ; — Valentine Tafouro, débitante, 27 ans, rue des Ecuries.

Le 30. — Germaine Léoty, 48 jours, rue de la Visitation.

#### BIBLIOGRAPHIE

*Nuage de Dentelle*, tel est le titre élégant et original de la nouvelle valse de Jules Klein. Nous la recommandons chaleureusement à nos aimables lectrices, car *Nuage de Dentelle* contient d'épouvantables mélodies qui feront le tour du monde comme *Vierge de Raphaël* et *Fraises au Champagne*, du célèbre maître français.

Dans tous les salons, dans toutes les réunions mondaines, la vogue est toujours aux valses de Jules Klein : *Diamant du Cœur*, *Parfums Capiteux*, *Lèvres de Feu*, *Cerises Pom-palour*, *Péché Révé*, *Patte de Velours*, *Cuir de Russie*, *Au Pays Bleu*, *Neige et Volcan*, *Pazza d'Amore* et *M<sup>lle</sup> Printemps*.

Signalons aussi les polkas entraînantés « Cœur d'artichaut », « Peau de Satin », Truite aux Perles et Tête de Linotte, la mazurka « Radis Roses », la piquante gavotte Louis XV « Royal-Caprice », et la valse chantée *Fraises au Champagne*. Paris, Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne. Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 centimes, en timbres-poste.

#### Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8<sup>e</sup> année). J. BRETON, administrateur.

LUNDI 6 octobre 1884,

### SI J'ÉTAIS ROI

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, poème de MM. Denery et Brésil, musique d'ADOLPHE ADAM.

Distribution :

Zéphoris, pêcheur.....	MM. Grandville.
Mosoul, roi de Goa.....	Dechesne.
Kadoor, ministre du roi.....	Neveu.
Piffear, pêcheur.....	Noé Cadeau.
Zizel, magistrat.....	Labranche.
Un nègre.....	Leprin fils.
Néméa, cousine du roi.....	M <sup>mes</sup> Dorian.
Zélide, sœur de Zéphoris.....	Dupouy.

Pêcheurs, peuple, hommes et dames, seigneurs, dames de la cour, ministres, nègres, soldats, pages.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### TABLEAU de la TROUPE

OPÉRA-COMIQUE, TRADUCTIONS.

MM.

Grandville, premier ténor.  
Noé Cadeau, deuxième ténor léger, premier au besoin.  
Dechesne, baryton.  
Neveu (de l'Opéra et de l'Opéra-Comique), première basse.  
Bastin, deuxième basse.  
Lamy, ténor comique.  
Labranche, larvette.  
Hennesse, deuxième ténor.  
Démon, troisième ténor.  
Pascaud, troisième basse.  
Lombard, coryphée ténor.  
Prudhomme, coryphée taille.  
Allemand et Boucher, coryphées basses.

M<sup>mes</sup>

Dorian, première chanteuse légère en tous genres.  
Dupouy, première dugazon (les Galli-Marié).  
Berthe Dalbret, deuxième chanteuse.  
Cantrelle, première dugène.  
Soll, deuxième dugazon.  
Masson, des deuxièmes dugazons.  
Allain, des dugènes.  
Fauvel, coryphée, premier dessus.  
Dewas, id.  
Forda, coryphée, deuxième dessus.  
Guilmain, id.

#### Grand-Théâtre d'Angers.

Samedi 4 octobre.

1. *Le Cheveu blanc*, comédie en 1 acte.  
2. *La Mascotte*, opéra-comique en 3 actes, musique de M. Audran.

Dimanche 5 octobre.

*Les Mousquetaires de la Reine*, opéra-comique en 3 actes, musique d'Halévy.

#### Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 5 octobre.

*La Glu*, drame en 6 actes, de Jean Richepin.

Sur notre demande, M. COLLAS, directeur de l'administration de l'Épargne populaire, nous fait parvenir les conditions de sa Maison. (Voir aux annonces.)

LE RHUME le plus opiniâtre est guéri rapidement et sans frais en avalant 2 capsules Guyot à chaque repas. AUTREFOIS ces capsules étaient noires et désagréables à avaler ; AUJOURD'HUI elles sont blanches et ressemblent à un bonbon ; sur chaque capsule est imprimée la signature E. Guyot. Exiger sur l'étiquette la signature E. Guyot. Les enfants et les personnes qui ne peuvent avaler ces capsules feront usage de la pâte Regnaud, la meilleure des pâtes pectorales, 1 fr. 50 la boîte ; 0,75 c. la 1/2 boîte.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



**FAILLITE CLÉE, JULES.**

Par ordre de M. le juge-commissaire, les créanciers de la faillite de Clée, Jules, ancien négociant à Doué-la-Fontaine, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le vendredi 10 octobre 1884, à 9 heures du matin, en la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Le Greffier du Tribunal,  
GAUTIER.

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Nouvellement construite, Sise à Saumur, rue de Lorraine, 32, Avec Cour et Jardin. S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 9 novembre 1884, à midi, à Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire :

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 15, Joignant M. Fermet.

**Une autre Maison**

Sise à Saumur, même rue, n<sup>o</sup> 22, Joignant M. Girard-Poitevin.

**ET UN PRÉ**

Nommé la CHARRIÈRE, Commune de Saint-Florent, Contenant 1 hectare 52 ares 90 centiares, joignant l'avenue du Bray. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Beaufort.

**A VENDRE**

Par adjudication,

Le dimanche 12 octobre 1884, à 2 heures,

**MAISON**

Au centre de la ville de Beaufort, place des Halles, Occupée depuis longues années par un bourellier-sellier. Facilité de paiement. S'adresser audit M<sup>e</sup> ROGERON.

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué.

**ADJUDICATION**

Le jeudi 9 octobre 1884, à 1 heure après midi,

**83 très-beaux PEUPLIERS**

ET DE **103 BEAUX CHÊNES** Plantés sur la ferme de Chantenay, commune de Longué. S'adresser à M<sup>e</sup> CAILLEAU.

Étude de M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun.

**A VENDRE**

A L'ADJUDICATION, Le 14 octobre 1884, à midi, En l'étude,

**Le Tiers indivis en Nu-Propriété de :**

1<sup>o</sup> 5 actions de la Banque de France ; 2<sup>o</sup> 6,802 fr. de rente 3 0/0, sur l'Etat ; 3<sup>o</sup> 2,290 fr. de rente 4 1/2 0/0, sur l'Etat ;

**BELLE MAISON**

Située à Loudun, rue Porte-Saint-Nicolas, 22. L'usufruitière est âgée de 57 ans. S'adresser, pour renseignements, à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, dépositaire du cahier des charges. (731)

**A CEDER**

**Un Fonds de Commerce**

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC., Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire). S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

**CONTENTIEUX, RECouvreMENTS**

**C. BONNIN** 40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

**LOTÉRIE TUNISIENNE**

2<sup>e</sup> Tirage SUPPLÉMENTAIRE le 15 Octobre prochain DE CENT MILLE FRANCS Un Gros Lot de 50,000 fr. 10 Lots de 10,000 fr. 40 Lots de 1,000 fr. 10 Lots de 500 fr. 100 Lots de 100 francs. AVIS — Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui aura lieu immédiatement après ce tirage supplémentaire D'UNE FAÇON IRREVOCABLE et à TRÈS COURTE ÉCHÉANCE et comprenant : UN MILLION DE FRANCS DE LOTS Gros Lots : 500,000 Francs EN CINQ GROS LOTS DE 100,000 FR. ET 316 AUTRES LOTS MONTANT 500,000 FRANCS Les billets sont dévorés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'Ordre de M. Ernest DEBIE, Secrétaire-Général du Comité, 33, rue Grange-Batelière, Paris. UN FRANCO LE BILLET.

**AVIS**

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Les personnes qui auraient affaire à la Vicomtesse de CAQUEBAY, sont priées d'écrire à M. DORCÈDE, à la Salle, Montreuil-Bellay, ou à elle-même, Palais Mitie-Christine, Nice. (733)

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Par suite de saisie-exécution, Le Jeudi 9 Octobre 1884, à 4 heures après midi,

A Saumur, rue St-Nicolas, au domicile de M. Broizier, revendeur-ébéniste.

Il sera vendu : Vaisselle, verrerie, pot et cuvette, suspensions de lampe, abat-jour, linge de corps ; Tables, chaises, comptoir, glaces, coupons de couteil, armoires, bois de lits, table en noyer, bureau en noyer, tables de nuit, bidets, table de toilette, appliques, coffret à cinq tiroirs, commode en noyer, chaise d'enfant, étagère, sommiers à ressorts, stores de croisées, porte-manteaux ; Un lot de noyer à plaquer, caisses d'emballage, coffre à avoine et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (734)

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 5 octobre 1884, à 1 heure après midi,

Sur une propriété située au canton de la Bergère, commune de Bagneux, appartenant à M. Pilon,

**DE LA RÉCOLTE SUR PIED**

De 1 hectare 89 ares environ de vigne rouge et blanche, située audit lieu. L'adjudication sera faite en totalité ou par parties, au gré des acquéreurs. On paiera comptant, plus 5 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (714)

**A VENDRE**

POUR CAUSE DE DÉPART, TROIS CHEVAUX

De selle et d'Attelage, Avec garantie. S'adresser chez M. RAIMBAULT, maréchal, 40, rue de la Fidélité.

**A VENDRE**

Au Comptant Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs ; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

**Crédit à tout le Monde**  
PAR  
**L'ÉPARGNE POPULAIRE**

Maison de Vente à Crédit par Abonnement ADMINISTRATION ET MAGASINS 3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif, ANGERS  
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

La Maison de l'Épargne populaire est la seule qui délivre :

1 Bon de 20 fr. contre un versement de	5 fr. et 1 fr.	Par semaine jusqu'à parfait paiement.
1 — 30	7 50	
1 — 40	10 »	
1 — 50	12 50	
1 — 60	15 »	
1 — 80	20 »	
1 — 100	25 »	
1 — 120	30 »	
1 — 140	35 »	
1 — 160	40 »	
1 — 180	45 »	
1 — 200	50 »	

Pour une somme supérieure à 200 fr., les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'Épargne populaire livre à l'abonnement, au même prix qu'au comptant, les Marchandises ci-après, savoir :

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Glace, Meuble et Literie, Nouveauté, Toile, Draperie, Soierie, Confection pour hommes, dames et enfants, Chaussure, Chapellerie, Lingerie, Mode, Machine à coudre, Articles de Ménage, etc.

En un mot tout ce qui concerne le Ménage et la Toilette.

NOTA. — Les employés chargés de faire la recette chez les clients sont munis d'une autorisation spéciale du Directeur de la Maison.

**MANUFACTURE DES POMPES BROQUET**  
121, Rue Oberkampf, PARIS



En vue de l'abandonnée recuite prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la Maison BROQUET a mis en construction des nouveaux systèmes de Pompes Rotatives ou à pistons perfectionnés spécialement pour le transvasement des Cidres, Vins et Spiritueux, etc., etc. Elle a également en magasin un grand approvisionnement d'Alambics-Valyn, indispensables à toutes distilleries agricoles. Demander l'envoi des Prospectus illustrés qui sont adressés franco.

**SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Thés **CHOCOLAT** Vanille  
Qualité supérieure  
**GUÉRIN-BOUTRON**  
PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Chez **JAVAUD**, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

**LA CHASSE**  
2<sup>e</sup> édition ; Prix : 4 fr. 50  
Par MM. GIRAUDEAU, LELIÈVRE et DOUVÉE.  
Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 %	78 30	78 30	Est	782 50	785	Obligations			Gaz parisien	520	520
3 % amortissable	79 65	79 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	507	Est	362 75	363 50
3 % (nouveau)			Midi	1160	1147 50	— 1865, 4 %	515	516 75	Midi	370 50	371
4 1/2 %	107	107 10	Nord	1656 25	1645	— 1869, 3 %	405 50	407 50	Nord	379	379
4 1/2 % (nouveau)	109 10	108 90	Orléans	1327 50	1326 25	— 1871, 3 %	396 50	397	Orléans	371 50	371 50
Obligations du Trésor	508	507 25	Ouest	840	841 25	— 1875, 4 %	516 50	520	Ouest	369 50	371
Banque de France	5050	5040	Compagnie parisienne du Gaz	1550	1550	— 1876, 4 %	518	519	Paris-Lyon-Méditerranée	371	373
Société Générale	462 50	460	Canal de Suez	1925	1917 75	Bons de liquid. Ville de Paris	528 50	530	Paris-Bourbonnais	370	370
Comptoir d'escompte	960	960	C. gén. Transatlantique	480	477	Obligations communales 1879	442	443	Canal de Suez	565	564 50
Crédit Lyonnais	550	547 50				Obligat. foncières 1879 3 %	444 75	448			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1313	1312 50				Obligat. foncières 1893 3 %	348	352			
Crédit mobilier	257 50	266 25									